

FICHE DE POSTE DE CHEF D'ETABLISSEMENT
- Etablissement public social ou médico-social –

Document de référence : Référentiel métier de directeur d'établissement social ou médico-social

I – INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES SUR L'ETABLISSEMENT

Etablissement :

EHPAD public autonome « Les Cigales » 41 rue Voltaire - 84250 LE THOR

Préciser les établissements concernés en cas de direction commune :

Sans objet

Cotation de la part fonctions de la PFR :

(Si la vacance d'emploi est proposée à plusieurs grades du corps concerné, les cotations respectives pour chaque grade doivent être précisées ci-dessous)

2,8

Situation géographique, environnement, moyens de communication :

EHPAD situé dans le centre ancien de la commune proche de la Mairie, des écoles et des commerces. Il longe un bras de la Sorgue. La commune compte 8858 habitants (données 2021). Elle est située à 25 kms d'Avignon, 8.5 kms de l'ISLE sur la Sorgues et à 12.5 kms de Cavaillon (établissement de santé de référence).

Type de population accueillie :

Personnes âgées dépendantes

Services autorisés et nombre de lits/places

Actuellement, l'EHPAD présente une capacité de 92 lits installés pour 95 lits autorisés en hébergement permanent. L'établissement dispose depuis le 15 octobre 2015 d'un PASA de jour de 14 places. Il bénéficie d'un soutien à l'expérimentation d'un PASA de nuit depuis novembre 2022. Le passage en tarif global soin sans PUI est effectif depuis le 01/01/2021.

Synthèse du projet de réhabilitation :

Le projet de restructuration en site occupé est destiné dans sa globalité à :

- Passer de 21 chambres doubles actuelles à 6 après travaux
- Atteindre la capacité autorisée de 95 lits
- Créer des espaces de restauration et d'activités plus spacieux aux étages
- Positionner de façon définitive les locaux du PASA
- Restructurer une aile du bâtiment située au rez de chaussée de façon à pouvoir faire fonctionner une unité sécurisée Alzheimer de 10 lits (réflexion en cours par l'équipe de direction)
- Regrouper le médecin coordonnateur, le cadre de santé et le psychologue dans des bureaux plus adaptés et mitoyens
- Offrir aux résidents et à l'animateur une salle plus adaptée
- Réaménager la grande salle de restauration du rez de chaussée
- Créer un véritable accueil
- Permettre l'aménagement d'un dépositaire digne et respectueux pour les défunts et les familles
- Mettre l'organisation de la lingerie en adéquation avec la réglementation actuelle de la marche en avant (RABC)
- Améliorer les conditions de travail des professionnels.

Les travaux ont démarré en septembre 2018 selon un échéancier en 4 phases.

Actuellement, la dernière phase en cours concerne le réaménagement du bâtiment D avec :

- Au RDC, la finalisation des locaux de vie de la future UVP composée de 10 chambres (3 nouvelles chambres et 7 chambres rénovées) et la restructuration de l'office de remise en température ;
- Au 1^{er} étage, la rénovation complète de l'infirmerie et la création d'une chambre individuelle ;
- Au 2^{ème} étage, la restructuration de l'office et la transformation des 2 chambres doubles en chambres simples.

Statut de l'établissement :



Autonome

☐ **Non autonome. Collectivité de rattachement**

Nom - Prénom et coordonnées du directeur :

Mr Dominique CHARLIER Tel : 04.90.22.84.00 direction@ehpadlethor.fr

Nom - Prénom - Statut du Président du Conseil d'Administration ou de l'assemblée délibérante :

Monsieur Yves BAYON de NOYER, maire du THOR

Organigramme de direction indiquant les responsabilités et le positionnement hiérarchique :

L'organigramme de direction : 1 directeur à temps complet sur l'établissement, 1 cadre de santé, une attachée d'administration hospitalière, 1 médecin co

II – INFORMATIONS STRATEGIQUES

(à remplir par le directeur général de l'agence régionale de santé ou le représentant de l'Etat dans le département)

Le projet d'établissement arrive à échéance en fin d'année 2025.

L'évaluation de la qualité de l'établissement est prévue au second trimestre 2025.

L'EHPAD « Les Cigales » et les 2 EHPADs implantés sur la commune de l'Isle sur la Sorgue sont 100% habilités à l'aide sociale départementale

Les équipes de soins et médicale sont impliquées pour assurer de jour et de nuit des prises en soins thérapeutiques.

Nom – grade – adresse de la personne ayant rempli la présente fiche :

Geneviève DUCA inspectrice- service personnes âgées/ Laurence METAUD gestionnaire administrative et budgétaire - Délégation territoriale du Vaucluse

Personnes à contacter à l'agence régionale de santé / dans les services de l'Etat compétents :

Nadra BENAYACHE-Directrice adjointe ARS PACA DD84

PROFIL DU CANDIDAT

Profil du candidat attendu par le directeur général de l'agence régionale de santé/le représentant de l'Etat dans le département au regard des caractéristiques du poste établi en liaison avec le président du conseil d'administration :

(Nota : Le profil du candidat est apprécié par le comité de sélection au regard du parcours professionnel, de la formation, des acquis de l'expérience, des compétences et des évaluations du candidat.)

Expérience professionnelle appréciée : (Projets de coopération, projets architecturaux, conduite du dialogue social...)

Conduite d'établissement et pilotage de projets organisationnels.
Capacités managériales solides et accompagnement des équipes au changement.
Capacité à structurer et à décliner une démarche qualité.

Connaissances particulières requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

Maîtrise de l'environnement budgétaire des EHPAD (EPRD, ERRD)
Maîtrise des outils de la loi 2002-2
Connaissance des règles des marchés publics

Compétences professionnelles requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

Compétences de pilotage budgétaires avérées
Conduite du dialogue social
Capacité à organiser et piloter le travail pluridisciplinaire

III - MISSIONS ET ACTIVITES

Missions générales, permanentes et spécifiques dans les domaines suivants :

Stratégie (positionnement au sein du territoire, projet d'établissement, politique financière...) :

Poursuivre la collaboration avec les acteurs de la filière gériatrique dont en particulier avec les dispositifs développés par l'EHPAD hospitalier de proximité

Actualiser le projet d'établissement en 2025 à l'issue de la fin des travaux de réhabilitation et de la réalisation de l'évaluation de la qualité

Organisation (gouvernance, organigramme de direction, délégations...)

Maintenir les effectifs et dispositifs en place (PASA de jour et de nuit) afin de garantir des prises en soins de qualité

Fédérer les équipes autour de la mise en œuvre de l'évaluation de la qualité et de l'actualisation de projet d'établissement

Poursuivre la formation et la professionnalisation du personnel, en particulier pour la prise en charge de public souffrant de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées.

Coordination externe et interne (coopérations, réseaux, décisions et arbitrages, négociation, ...)

Il est attendu des établissements publics du Vaucluse de développer les partenariats avec l'ensemble des acteurs du territoire

Conduite générale de l'établissement (domaine ressources humaines, financier...)

Etablissement en dotation globale de soins (sans PUI), non assujetti à la TVA depuis janvier 2023.

Equipe complète et d'une manière générale participative, que ce soit au niveau des soins dans la conduite des projets, ou au niveau administratif.

Principaux projets à conduire :

S'assurer de la mise en œuvre finale du projet architectural de l'EHPAD

Poursuivre la consolidation de la trajectoire financière de l'établissement

Poursuivre le développement de la démarche qualité

Consolider le positionnement de l'EHPAD rénové au sein de la filière gériatrique du territoire

IV – INFORMATIONS SUR LA PLACE DE L'ETABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT :

En fonction du type d'établissement :

- Principaux objectifs du SROMS et de la situation de l'établissement au regard du SROMS : SROMS en cours d'élaboration dans le cadre du PRS en cours d'adoption par l'ARS.
- Principaux objectifs du Schéma départemental en faveur des personnes âgées / des personnes handicapées / de la protection de l'enfance – schéma départemental en cours de rédaction ou d'adoption par le Conseil général
- Principaux objectifs du Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile (PDAHI) – PDAHI en cours d'élaboration par la DDCS

Objectifs du PRS et du SROMS et plan d'action à décliner au sein du territoire : (complété par le DGARS)

Le projet régional de santé en région PACA se décline sur la période du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2028. Il identifie les défis suivants :

- Faire face à la diminution de la démographie médicale et mieux accompagner les professionnels dans l'exercice de leur profession
- Répondre au défi écologique et environnemental,
- Accompagner le développement du numérique dans le domaine de la santé des usagers à une information honnête et claire, etc...
- Garantir un financement juste et efficace de notre système de santé,
- Répondre aux besoins de santé d'une population vieillissante

Situation de l'établissement au regard des priorités du PRS et du SROMS (complété par DGARS)

L'établissement répond aux besoins de prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie. L'ouverture vers le domicile est en cours

Objectifs du Schéma départemental (préciser si PA, PH ou protection de l'enfance) et situation de l'établissement au regard de ces priorités

Schéma départemental de l'autonomie 2023-2028 adopté en fin d'année 2023

Objectifs du PDAHI et situation de l'établissement au regard de ces priorités

NC

Projet d'établissement :

Démarches, état de réalisation, organisation et pilotage de la démarche

L'EHPAD dispose d'un projet d'établissement sur la période 2021-2025

Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens :

CPOM signé pour la période de 2019 à 2023

Bilan des objectifs du CPOM réalisé conjointement en septembre 2023

Nombre total de sites et distance entre chacun :

NC

Appartenance à un (ou plusieurs) GCSMS :

Objet : NC

Créé le :

Nombre de membres :

Autre forme de coopération (à préciser) :

ADDEPS, association départementale des directeurs d'établissements

V-CHIFFRES CLEFS SUR L'ETABLISSEMENT

V – 1) Budgétaires

- Charges et recettes du résultat comptable

Tableau : dernier ERRD

CHARGES	ERRD 2022 (n-2)	EPRD 2023 (n-1)	ERRD 2023 (n-1)
Groupe I	677 825,49	678 300,00	707 536,56
Groupe II	3 771 232,11	4 017 963,62	4 319 615,53
Groupe III	708 115,71	623 298,10	721 543,71
Total	5 157 173,31	5 319 561,72	5 748 695,80

RECETTES	ERRD 2022 (n-2)	EPRD 2023 (n-1)	ERRD 2023 (n-1)
Groupe I	4 312 910,38	4 713 687,47	4 812 185,05
Groupe II	166 066,40	159 296,66	166 967,81
Groupe III	608 584,98	443 950,95	474 000,62
Total	5 087 561,76	5 316 935,08	5 453 153,48
Résultat comptable	-69 611.55	-2 626.64	-295 542.32

(Montant par titre en M€)

- Montant du budget hébergement : 2 026 309.36 (ERRD 2023)
- Montant du budget dépendance : 511 484.16 (ERRD 2023)
- Montant du budget soins : 2 269 993.06 (décision tarifaire décembre 2023)

Commentaires sur la situation budgétaire :

Résultat comptable (n-1) ERRD 2023

Résultat global déficitaire de 295 542.32

Résultat soin excédentaire de 23 357.38

Résultat dépendance déficitaire de 129 210.94

Résultat hébergement déficitaire de 189 688.76

L'EHPAD du Thor présente une situation dégradée fin 2023 ayant entraîné une ouverture de ligne de trésorerie début 2024 (500 000 €) dans un contexte d'opération de réhabilitation contraint par des surcoûts. Régularisation dispositif assujettissement à TVA pour 200 000 € environ. Plan d'apurement des dettes sociales et fiscales mis en place avec l'URSSAF (soutien exceptionnel en CNR de 100 000 €)

Recours à l'emprunt prévu en 2024 pour financement des travaux

▪ **Plan de financement de l'exercice 2023**

Pour les dépenses :

MONTANT DES INVESTISSEMENTS	REMBOURSEMENT DE LA DETTE
394 098.04	174 391.80

Pour les recettes :

MONTANT DES EMPRUNTS	MONTANT DES AMORTISSEMENTS	MONTANT DES PROVISIONS	AUTRES (Autofinancement, subvention...)
45 165.76	165 164.07	0.00	

Indicateurs de performance financière :

Taux de marge brute n-2/n-1

2022 = -2.00 %

2023 = -3.91 %

CAF nette mobilisable (CAF – Remboursement en capital des emprunts antérieurs) pour n-2/n-1

2022 = CAF 47 065.51 - Emprunts 181 069.80 - EFE 35 721.85

2023 = IAF 167 214.37 - Emprunts 174 391.80 – EFE 67 578.04

Durée apparente de la dette n-2/n-1

2022 = 56.09

2023 = -14.30

Programmes d'investissement en cours ou programmé pour les trois prochaines années :

Second PPI 2024-2028 extension restructuration de l'établissement (PPI 2017-2028) pour un coût de 6 243 097.96 € :

- Subvention département 400 000 € (versement de la totalité effectuée)
- Subvention PAI ARS 1 500 000 €
- Emprunt Phare de 2 400 000 € taux fixe sur 25 ans
- Nouvel emprunt 1 300 000 €
- Subvention caisses de retraite, crédit agricole, CNSA (575 000 € +4 000 € +21 981 €)

• **Les ressources humaines en 2023 (source CNSA) ERRD**

Totalité ETP rémunérés 83.57 ETP dont :

ETP paramédicaux et médicaux : 36.88 ETP

- dont un médecin coordonnateur et un médecin prescripteur pour un total de 1.3ETP

-dont IDE (6.30 ETP dont 1.33 ETP IDEC))

-dont AS/ASG (23.96 ETP)

-dont kiné, ergo, autres personnel paramédical : 4.60 ETP

-dont psychologue (0.72 ETP)

ETP non médicaux : 46.69 ETP dont :

- personnels de direction et administratifs : 5.58 ETP

- cuisine et services généraux : 10 ETP

-ASH : 30.11 ETP

-Animation :1.00 ETP

Commentaires sur les effectifs : (Démographie personnel et difficultés éventuelles à recruter du personnel qualifié...)

Quelques indicateurs de RH (source bilan social) :

Taux d'absentéisme : 6%

Taux de turn-over : 44%

Nombre moyen de jours de formation : 847 jours pour la totalité des effectifs

V – 2) Activité 2023

Nombre de journées réalisés en n-1 : 31 764

Taux d'occupation en n-1 : 94.59

Derniers GMP/PMP validés :

GMP au 30/06/2023 : 754

PMP au 05/05/2023 : 243

Commentaires sur la situation de l'établissement dans sa zone d'attraction et / ou dans son territoire au regard des autres établissements publics ou privés concurrence, complémentarité, partenariat... :

Présence sur le territoire :

D'un Service d'Aide A Domicile (SAAD) porté par le CCAS de la commune du Thor ;
D'un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) géré par l'Hôpital de l'Isle sur la Sorgue ;

Deux EHPADs implantés sur la commune de l'Isle-sur-la Sorgue :

- un public hospitalier de 111 lits en HP disposant en particulier d'un ADJ, d'une plateforme de répit, d'un tiers lieu et d'une UHR)
-et un EHPAD privé associatif « Le Clos des Lavandes » de 72 lits dont 4 en HT et d'un PASA.

Le partenariat avec l'EHPAD hospitalier est effectif

Commentaires sur la nature et le niveau des activités (points particuliers, difficultés...) :

L'équipe de direction est en cours de réflexion sur la faisabilité de la mise en place de l'unité de vie protégée à moyens constants.

VII- SYNTHESE DES POINTS FORTS ET DES POINTS FAIBLES

Points forts	Points faibles
Réhabilitation de l'ensemble de l'établissement en cours de finalisation disposant notamment d'espaces communs adaptés à la prise en charge et à l'accompagnement des résidents Equipe pluridisciplinaire engagée en particulier dans le développement des thérapies non médicamenteuses Partenariat avec la filière gériatrique opérant	Consolider la trajectoire financière

VIII–LISTE DES DOCUMENTS POUVANT ETRE REMIS AU CANDIDAT SUR SA DEMANDE

Toute demande sera étudiée.

Les documents suivants sont notamment disponibles : projet d'établissement, CPOM, visites de conformités

Personne à contacter pour la communication de ces documents :

Geneviève DUCA, inspectrice service personnes âgées
genevieve.duca@ars.sante.fr

Le directeur général de l'ARS/ Le représentant de l'Etat dans le département de Vaucluse